

VILLE DE BELFORT

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Objet de la délibération

SEANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

N° 2025-38

Adoption des Budgets
Primitifs 2025 de la Ville
de Belfort - Budget
Principal et Budgets
Annexes du CFA et du
Lotissement Dorey

Le 27 mars 2025, à 19h00, les membres du conseil municipal, dont le nombre en exercice est de 43, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'Hôtel de Ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi à Belfort, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Damien MESLOT, M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Yves VOLA, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Tony KNEIP, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Jean Marie HERZOG, Mme Corinne CASTALDI, M. Joseph ILLANA, Mme Rachel HORLACHER, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Claude JOLY, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Loubna KETFI-CHARIF, Mme Charlène AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Alain PICARD, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, Mme Marianne DORIAN, Mme Dominique CHIPEAUX, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX, M. Olivier BLOCH, M. Maxime BOURQUIN, M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, M. Bastien FAUDOT, M. Christophe GRUDLER.

Etaient absents :

Mme Christiane EINHORN - mandataire : M. Jean Marie HERZOG
M. Samuel DEHMECHE - mandataire : M. Yves VOLA
M. Romuald ROICOMTE - mandataire : M. Joseph ILLANA
M. François BORON - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO
Mme Valérye ARNAUD - mandataire : M. Tony KNEIP

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Samia JABER
Mme Jacqueline GUIOT
Mme Marie-José FLEURY

Secrétaire de séance : Mme Marianne DORIAN



La séance est ouverte à 19h00 et levée à 21h38.



DELIBERATION N° 2025-38

de M. Sébastien VIVOT

1er Adjoint chargé des finances, de la prospective économique et du mécénat

Direction des Finances

Références : SV/JS/RB/CN/DB
Code matière : 7.1

Objet : Adoption des Budgets Primitifs 2025 de la Ville de Belfort - Budget Principal et Budgets Annexes du CFA et du Lotissement Dorey

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2121-29, L.2122-21, L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment son article 1 du chapitre 4 du titre 1 du tome 2 relatif au budget primitif ;

Vu la délibération 2025-13 en date du 30 janvier 2025 actant qu'un débat sur les orientations budgétaires concernant le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2025 s'est tenu à l'appui d'un rapport ;

Considérant les ajustements de crédits nécessaires au regard de l'exécution budgétaire de l'exercice 2024 ;

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2025 de la Ville de Belfort composé du budget principal, du budget annexe du CFA municipal et du budget annexe du lotissement Secteur Dorey.

Le budget primitif prévoit les autorisations budgétaires en dépenses et en recettes. Chaque section, fonctionnement et investissement, doit être équilibrée.

Il fait suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du conseil municipal du 30 janvier 2025.

Le budget primitif sera voté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal, celui des budgets annexe du CFA et du lotissement Secteur Dorey.

L'annexe au présent rapport synthétise les propositions d'ouvertures de crédits figurant dans la maquette budgétaire.

Elle présente également l'attribution des subventions aux associations détaillées ci-après et figurant dans la maquette.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

d'adopter le budget primitif 2025 de la Ville de Belfort, du budget annexe du CFA municipal et du budget annexe du lotissement Secteur Dorey,

de voter les crédits par nature et pour chaque section au niveau du chapitre,

d'approuver la répartition des crédits de subventions dont la liste est annexée au document budgétaire et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations et organismes, en fonction des seuils réglementaires et des modalités de versement,

- *Monsieur Sébastien VIVOT, Madame Marie-Hélène IVOL et Madame Nathalie BOUDEVIN ne prennent pas part au vote au titre de l'association OÏKOS,*
- *Monsieur Nikola JELICIC ne prend pas part au vote au titre de l'Ecole de la 2^{ème} Chance, de l'association OÏKOS et de la Régie des quartiers de Belfort,*

- Madame Evelyne CALOPRISCO ne prend pas part au vote a titre de l'Office pour les Aînés de Belfort et du Territoire de Belfort (OPABT),
- Madame Delphine MENTRE ne prend pas part au vote au titre de l'association ATOMES, de l'association Cinémas d'aujourd'hui, de l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Belfort et du Pavillon des sciences,
- Madame Marguerite MOUILLESEAUX ne prend pas part au vote au titre du Comité des fêtes, de l'association Pluri'elles et de la Régie des quartiers de Belfort,
- Monsieur Philippe LEGROS ne prend pas part au vote au titre du Comité des fêtes.

d'autoriser Monsieur le Maire à verser, les aides aux permis aux apprentis du CFA,

d'autoriser Monsieur le Maire à verser le soutien aux sportifs de haut niveau dans la limite d'une enveloppe de 80.500 € (quatre vingt mille cinq cent euros) conformément aux délibérations cadres en vigueur. La liste des bénéficiaires sera jointe au compte administratif 2024,

d'autoriser Monsieur le Maire à verser les aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique,

d'autoriser le versement des cotisations et participations aux organismes auxquels la Ville est adhérente, selon les montant arrêtés par leurs organes délibérants,

de procéder à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil municipal, soit au sein de leur Conseil d'Administration, soit en qualité de salarié,

d'autoriser Monsieur le Maire, conformément à la nomenclature M57, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel.

Pour	26	
Contre	5	M. René SCHMITT, M. Florian CHAUCHE, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, M. Bastien FAUDOT.
Suffrages exprimés	31	
Abstentions	1	M. Christophe GRUDLER.
Ne prend pas part au vote	8	M. Sébastien VIVOT, Mme Delphine MENTRÉ, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Nikola JELICIC, Mme Nathalie BOUDEVIN, M. Philippe LEGROS, Mme Marguerite MOUILLESEAUX

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 27 mars 2025 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort
et par délégation
Le Directeur Général des services,



Jérôme SAINTIGNY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 3 avril 2025
Date de télétransmission : 3 avril 2025
Identifiant de télétransmission : 090-219000106-20250327-lmc135198-DE-1-1